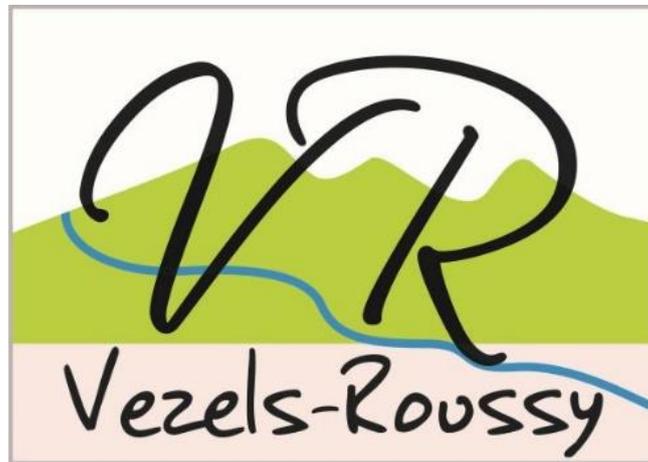


# Bulletin Municipal



City Stade

**JANVIER 2022**



## LE MOT DU MAIRE

J'espère que cette période des fêtes de fin d'année a pu vous apporter le bien-être de se retrouver ainsi que la chaleur familiale qui nous a tant manqué ces derniers mois. Le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accroître le désarroi ambiant. Les inconvénients du port du masque, le respect strict des gestes barrières, les règles de non rassemblement collectif, l'annulation des évènements festifs et associatifs, la mise en sommeil de toute vie sportive, l'absence de lien social, nous conduisent à un sentiment de suppression de notre liberté individuelle.

Malgré ce contexte difficile et la baisse des subventions, l'objectif reste le même, à savoir, tout mettre en œuvre afin que notre collectivité continue à avancer grâce à une politique rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur des opérations profitables à tous.

Les travaux prévus pour 2021 ont pris beaucoup de retard, dû essentiellement à la non disponibilité des entreprises qui sont impactées par des problématiques d'approvisionnement en matières premières. J'espère fortement le retour à la normale et voir ces investissements terminés pour 2022.

L'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, basse tension, téléphone, fibre) et réhabilitation des eaux potables, pose des caniveaux à l'entrée du bourg va perturber la circulation pendant au moins 8 mois.

Le recensement de la population, prévu pour le début de cette année, va nous permettre de connaître le nombre d'habitant de notre village. Je vous demande un accueil chaleureux et coopératif à notre agent recenseur.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et en mon nom propre, une bonne santé et une très belle année 2022, faite d'échanges, de fêtes, de rencontres et de bonheur partagé.

Jean-Luc TOURLAN

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2021

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Février 2021 COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc ; Mmes BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.

Etait absent excusé : MAX Pablo

### 1. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etudié article par article en parfaite concordance avec Mme le trésorier d'Aurillac Banlieue, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des membres présents et laisse apparaître un excédent de **58 355.73 €** en section de fonctionnement et un déficit de **136 968.09 €** en section d'investissement.

L'excédent reporté de 2019 s'élève à **10 842.08 €** en fonctionnement. L'excédent reporté de 2019 s'élève à **239 287.46 €** en investissement

En recettes les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à **91 000 €** et représentent des reliquats de subventions à encaisser pour le terrain de tennis (81 000 €) et FCTVA sur travaux 2019.

En dépenses les restes à réaliser s'élèvent à **227 000 €** et représentent des travaux non totalement réalisés pour la voirie, l'enfouissement des réseaux, l'étude concernant le cimetière pour la reprise des concessions abandonnées, l'accessibilité PMR, les travaux aux logements locatifs, l'achat de matériel et le réaménagement du terrain de tennis et sortie du bourg.

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté est de **35 517.18 €** en 2021.

Le besoin de financement pour la section d'investissement en 2021 est de **33 680.63 €**.

### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Le compte administratif fait apparaître un **excédent de 92,27 €**. Cette somme sera intégrée au budget primitif 2021 de la commune suite à la dissolution du CCAS voté le 11 juin 2020.

### 3. DELIBERATION DISPOSITIF DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRE @CTES

Monsieur le Maire, fait part au conseil municipal de la circulaire de Mr Le Prefet du Cantal en date du 22 février 2021 afférente au développement du dispositif de dématérialisation des actes administratifs et budgétaire @ctes. Ce dispositif permet aux collectivités territoriales de transmettre par voie électronique et après avoir signé une convention avec la préfecture, les actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Il permet également de recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire sous réserve des formalités de publications et de notifications. Il informe également que ce dispositif n'entraîne pas de frais supplémentaire du fait que nous possédons déjà un opérateur de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur : ixchange, et qu'il est inclus dans le contrat souscrit auprès de Mairistem. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer la convention de télétransmission correspondante permettant à la commune de Vezels-Roussy d'adhérer au dispositif @ctes

### 4. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2020.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 441 150 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

**Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 110 287.50 € (< 25% x 441 150 €.)**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Matériel de bureau et d'informatique art 2183
- Travaux de voirie art 231 opération 101
- Accessibilité PMR art 231 opération 119
- Travaux logement art 213 opération 102
- City stade (Terrain de tennis) art 213 opération 117

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **5. DELIBERATION SUBVENTION COMITE DES FETES**

Annuellement le conseil municipal accorde une subvention au comité des fêtes pour l'organisation du goûte de Noël à la salle polyvalente.

Cette subvention exceptionnelle est basée sur le montant du cadeau pris en charge à 50 % par la commune (soit 15 €), le nombre d'enfants bénéficiaires et les dépenses du goûter.

Après avoir pris connaissance de toutes les dépenses engagées par le comité des fêtes, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 300 €, soit 210 € pour les 14 enfants et 90 € de fournitures de décoration et pour le goûter.

## **6. DELIBERATION CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AIDE AU RECRUTEMENT CENTRE DE GESTION DU CANTAL**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du recrutement d'une secrétaire de mairie en remplacement de l'agent actuel dont le départ en retraite est fixé au 1er avril 2021, il avait été décidé de faire appel au centre de gestion du Cantal pour la mise en place d'un accompagnement d'aide au recrutement.

Cet accompagnement nécessite la signature d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cantal. L'agent étant recruté conjointement avec la commune de Labrousse, la rémunération afférente à cette prestation sera versée à part égale par les 2 collectivités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise M. le Maire a signé la présente convention et entérine la décision prise au 30 novembre 2020.

## **7. AFFAIRES DIVERSES :**

### **Divers :**

- Il est décidé d'acquérir pour améliorer l'entretien des espaces verts un taille haie et un rotofil pour un montant d'environ 1050 € HT
- Association Haute châtaigneraie : afin de pouvoir dissoudre définitivement cette association qui avait été créée en concordance avec la communauté de commune de la haute châtaigneraie, il est nécessaire du fait que la majorité des membres sont aujourd'hui décédés de nommer 2 personnes en plus du maire. Sont désignés Mme LECURE Céline et Mr ROUMANIOL Jacques. Une assemblée général extraordinaire sera prochainement tenue.
- Un contact sera pris avec les différents propriétaires des gîtes afin de leur expliquer le fonctionnement du cyclotourisme.

### **Subventions diverses**

- FCS (Fond Cantal Solidaire) Bonus, demande de subvention : une information du conseil départemental a permis à la commune de faire une demande afin de bénéficier éventuellement d'un bonus dans le cadre du fonds cantal solidaire qui avait été arrêté pour les années 2019 à 2021, en effet une enveloppe de 500 000 € est disponible pour 2021 pour l'ensemble des communes du département et peut concerner des travaux de voiries... dont les montants ne sont pas très élevés. Il a été choisi de présenter des travaux de voirie sur la portion la route de l'Aveyron.

La dépense engagée et qui sera inscrite au budget primitif 2021 s'élève à 70 945.00 € HT

- La commune a envoyé les différentes demandes de subventions pour la création du gîte étape, elles se répartissent de la manière suivante :  
Etat : DETR 25 % et DSIL 20 %  
Région au titre du bonus relance : 35 %

### **Aménagement de la commune**

Un devis de l'entreprise bois et paysage est présenté au conseil municipal pour les massifs et talus, l'engazonnement, l'aménagement du terrain de jeux (banc, jeux) en lien avec le terrain du gîte et l'aménagement de la sortie du bourg, il est retenu seulement pour les massif et talus et l'engazonnement à hauteur de 10 985 € HT

Il est demandé de réfléchir aux choix et à l'acquisition de bancs, table et jeux pour l'aménagement des divers sites touristiques de la commune (Tronquet et aire de jeux)

### **Travaux divers :**

- Une demande de vis est en cours pour le chemin communal de Bazaygues
- Construction d'emplacement pour les poubelles réalisées par l'employé communal
- Les fossés du chemin de Lazigue et des coupes d'eau ont également étaient réalisés à l'aide de la pelle louée à la CUMA du Printemps

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

### COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc ; MAX Pablo, Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.

Etait absent excusé : LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques

#### 1. VOTE DES TAUX DIRECTES LOCALES 2021

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

A ce titre, les communes à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près. Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020. Une reconduction du seul taux communal en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.

Cette compensation prend la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État ;  
Soit pour Vezels-Roussy : 21.33 % et du taux départemental de TFPB de 2020 soit 23.56 %, soit un taux de référence pour 2021 de 44.89 %.

Le conseil municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales (Taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) et à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les différents taux des taxes locales pour l'année 2021 à savoir:

**Taux de la taxe sur le foncier bâti : 44.89 % = 21.33 % (taux communal) + 23.56 % (taux départemental)**

**Taux de la taxe sur le foncier non bâti: 111,13 %**

Le montant du produit fiscal attendu à taux voté s'élève à 49 312 € .

#### 2. BUDGET PRIMITIF 2021

Etudié article par article le budget de fonctionnement a été approuvé à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 231 517.18 €.

Les principales recettes sont constituées par :

- 56 389 € pour les contributions directes
- 49 900 € pour les dotations de l'Etat
- 46 794 € pour les pylônes
- 23 150 € pour les revenus de location (Loyers, salle)

Le total des dépenses de fonctionnement prévues pour 2021 permet de dégager 76 820 € destinés à la section d'investissement pour financer les projets à venir.

Les subventions aux associations soit au total 1 960 €, sont reconduites à savoir ; Union sportive Labrousse-Vezels : 100 € ; Gym Edelweiss : 100 € ; Amicale des Parents d'élèves : 360 € ; Association de chasse : 300 €, Association Culture et Patrimoine : 300 € ; Comité des fêtes : 300€ + 300 € (Noël) ; Association Walking Football : 100 € ; APF (Association des paralysés de France) : 100 € ;

En section d'investissement le budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 625 238.18 €.

Les recettes nouvelles pour 2021 soit 200 522.63 € sont constituées de : 8 022 € d'amortissement, 76 820 € de virement de la section de fonctionnement, 82 000 € de subvention, 33 680.63 € d'excédent de fonctionnement capitalisé

Ces recettes permettent de financer : 9 070 € de capital emprunt; 4 000 € d'achat de matériel (photocopieur) ; 202 648 € de travaux de voirie ; 8 000 € de travaux aux logements, 10 000 € de travaux aux églises ; 100 000 € pour le gîte étape

### **3. AFFAIRES DIVERSES :**

#### **CABA - Randonnées**

Pour faire suite au bureau du 6 avril dernier lors duquel, un point d'étape sur les chemins de randonnée a été présenté, il a été décidé de mettre en place un élu référent "randonnée" dans chaque commune de la CABA :

Cette personne aura en charge au sein du territoire communal de coordonner et collecter les informations relatives à la randonnée et à l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire. Elle sera l'interlocuteur des services gestionnaires de ces itinéraires à la CABA.

Pour la commune il s'agira de Mr Jacques ROUMANIOL

#### **Aménagement de la commune**

Il va être fait l'acquisition de 3 tables dont une pour les PMR (Personnes à mobilité réduite), de 10 bancs qui seront installés à divers endroit de la commune ainsi que de 3 poubelles.

Un jeu type toboggan et balançoire sera également commandé pour aménager l'aire de jeu.

#### **Gîte étape :**

Plusieurs devis ont été réalisés concernant : la réfection du toit, l'électricité, la plomberie, l'enrobé, l'abri extérieur, la terrasse, l'aménagement intérieur et la porte d'entrée.

#### **Travaux divers :**

Un devis a été fait pour le chemin communal de Bazaygue voie communale « la tuile », élargissement du chemin, les travaux débuteront en octobre 2021, une demande de subvention au titre des amendes de police sera faite.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021 COMPTE RENDU**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, Mmes BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.

Etaient absents excusés : Mrs MAX Pablo, CAPREDON Jean-Baptiste et Mme PEPIN Monique (a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN)

### **DELIBERATIONS**

#### **1- GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE**

Lors de la réunion du Bureau communautaire du 22 mars 2021, a été évoquée l'opportunité pour la CABA, ses communes et les organismes qui lui sont attachés, de rejoindre le regroupement d'achat initié par le Syndicat Départemental des Energies du Cantal (SDEC) pour la fourniture d'électricité. La commune acte cette décision.

## **2- FOURNITURE, CONTROLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE**

Les marchés relatifs à la fourniture, au contrôle et à l'entretien des poteaux incendie arrivent à échéance dans le courant de l'année 2021. Il est en conséquence envisagé d'organiser une nouvelle consultation en vue de pourvoir à ces mêmes prestations durant les années à venir.

Il est rappelé que dans le cadre de la compétence municipale relative à la DECI (Défense externe contre l'incendie), la commune est responsable du bon fonctionnement de ces équipements nonobstant le fait qu'ils puissent être éventuellement (mais pas exclusivement) raccordés aux réseaux communautaires d'adduction d'eau potable et qu'ils soient mis en œuvre par le SDIS. La commune acte cette décision.

## **3- ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE AU BOURG TRANCHE 5**

Les travaux visés peuvent être réalisés par le SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Cantal). Le montant total HT s'élève à 9300.00€. Le coût pour la commune s'élèvera à 50% du montant total de l'opération. Le conseil municipal valide cette décision.

## **4- ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AMENAGEMENT BOURG TRANCHE 5**

Les travaux visés peuvent être réalisés par le SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Cantal). Le montant total HT s'élève à 16 500.00€. Le coût pour la commune s'élèvera à 50% du montant total de l'opération. Le conseil municipal valide cette décision.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Gîte étape :**

L'employé communal a démoli les cloisons. Nous sommes en attente de devis pour la peinture, le carrelage et le sol.

### **Fibre :**

Certains habitants de Roussy ont la possibilité d'avoir la fibre ; d'autres endroits ne sont pas encore reliés.

### **Site internet de la commune :**

La commune bénéficie d'un site internet dédié, il est en ligne depuis le 8 juin 2021, [www.vezels-roussy.fr](http://www.vezels-roussy.fr)

### **Travaux divers :**

- Le crépis de la Croix du cimetière a été refait.
- L'ouverture du chemin des Rivières a été réalisée.
- Les bancs et tables de pique-nique ont été installés et des fleurs ont été posées.
- Un empièchement de 10 à 15 mètres sur le chemin communal à Lacombe sera effectué.

### **Autre :**

Un toboggan et un jeu ressort a été commandé.  
Le règlement de la salle communale a été mis à jour.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021 COMPTE RENDU**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, MAX Pablo, PEGORIER Jean-Luc, Mmes PEPIN Monique, LESCURE Céline, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.  
Etaient absents excusés : Mr CAPREDON Jean-Baptiste et Mme BOLLAERT Maryse (a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques)

## DELIBERATIONS

### **1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 9 SEPTEMBRE 2021 CONCERNANT LA COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »**

La CLECT a arrêté la définition des limites géographiques et techniques mises en œuvre pour qualifier et évaluer les charges attachées à la compétence GEPU ainsi que le montant des charges transférées dans le cadre de l'évaluation dite de « droit commun ».

Pour ce faire et compte tenu de l'impossibilité qu'il y avait de pouvoir constater des coûts réels cohérents et homogènes entre les différentes communes, la méthode dite par ratios et coûts standard a été employée. A la date du transfert et à l'échelle des 25 communes de la CABA, elle a conduit à fixer à 227 382 € la charge annuelle de fonctionnement de ce nouveau service communautaire et à retenir un montant d'investissement de 893 734 €.

La commission a également souhaité permettre l'ouverture d'une alternative à l'application pleine et entière de cette évaluation sur le calcul des AC. La possibilité ainsi offerte d'une révision libre des AC a été approuvée unanimement par le bureau communautaire qui en a saisi le conseil communautaire et l'ensemble des conseils municipaux. C'est pourquoi une délibération en ce sens est également inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal a approuvé le rapport de la CLECT en date du 9 septembre 2021 portant sur le transfert à la CABA par l'ensemble de ses communes membres de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » ainsi que l'a imposé aux collectivités locales la loi NOTRe du 7 août 2015 avec effet impératif au 1er janvier 2020.

### **2. MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE LIBRE REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION CONCERNANT LE TRANSFERT A LA CABA DE LA COMPETENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES"**

En application des dispositions prévues au V 1°bis de l'article 1609 nonies C du CGI, la mise en œuvre au cas particulier de la libre fixation du montant des attributions de compensation (AC) nécessite que l'assemblée communautaire statue à la majorité des deux tiers et que chacun des Conseils Municipaux intéressés approuve également cette décision dans les mêmes termes.

Dans ce cadre et du fait de l'absence de prise en compte des charges transférées au titre de la compétence GEPU dans le calcul des Attributions de Compensation des communes membres, cette compétence serait ainsi intégralement financée par le Budget Principal de la CABA ce qui pourrait justifier à l'avenir pour assurer son équilibre de mobiliser une part de la fiscalité sur le Foncier Bâti.

La présente délibération vise donc à recueillir l'accord du Conseil sur les modalités ainsi développées qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette procédure de libre révision des AC au titre de la compétence GEPU.

Il est précisé qu'à défaut d'accord de l'assemblée municipale dans les conditions susvisées et sous réserve de l'obtention des conditions de majorité requises à l'échelle de la CABA et de ses 25 communes, il appartiendrait au Préfet de statuer pour définir la valeur de la charge transférée à la CABA au titre de cette compétence GEPU pour notre commune, ce qui serait alors nécessairement moins intéressant pour elle sur le plan financier, compte-tenu de l'absence de toute valorisation du transfert aujourd'hui envisagé.

Il est à relever que cette solution permet également de préserver les intérêts des communes pour toute la période transitoire qui a couvert les exercices 2020 et 2021. Sur ces deux années, bien que la CABA soit juridiquement compétente, des travaux notamment d'investissement sur les réseaux pluviaux ont continué à être portés par les communes dans un cadre conventionnel et en accord avec la CABA. Les charges attachées à ces projets leur seront, en ce cas, remboursées par la Communauté dans le cadre de la mise en œuvre, en 2022, des opérations comptables et patrimoniales de régularisation.

Le conseil municipal valide le recours à la procédure dérogatoire de « révision libre » des attributions de compensation dans le cadre du V 1° bis de l'article 1609 nonies C du CGI ; approuve l'absence de prise en compte des charges transférées au titre de la compétence GEPU dans le calcul des Attributions de Compensation de chacune des communes ; prend acte que les impacts de cette décision sur l'équilibre du Budget Principal de la CABA seront appréciés lors du vote du Budget Primitif 2022 et pourront donner lieu, en tant que de nécessaire, à la mobilisation d'une part de fiscalité sur le Foncier Bâti.

### **3. PASSAGE M57 – LOGICIEL MAIRIE CLOUD**

La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable, en cours de déploiement, a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2023 et obligatoire en 2024, en tenant compte des spécificités des collectivités locales de petite taille qui feront l'objet d'un référentiel simplifié ; dans l'intervalle, toute collectivité intéressée peut faire application de l'article 106 de la loi Notre pour anticiper l'échéance.

Cette évolution va nécessiter le changement du logiciel métier vers une version plus récente qui offrira également un outil de sauvegarde (Cloud). Mais ne pourra être installer qu'une fois la fibre installée.

## **PROJET – SUBVENTION DETR**

La date de dépôt de demande de subvention dans le cadre de la DETR est avancée au 3 décembre, ceci nous demande donc d'anticiper les éventuels projet 2022. La voirie est un élément essentiel et certaines routes méritent d'être entretenues, une étude est en cours afin de cibler au mieux les routes prioritaires en tenant compte des travaux susceptibles d'être réalisés tel que l'enfouissement des réseaux qui demanderai donc d'attendre avant de faire des travaux d'entretien de route pour ne pas avoir à les refaire après.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Gîte étape :**

Les travaux se poursuivent, les cloisons ont été posé par l'employé communal

Une demande de subvention dans le cadre du CRTE au titre de la DSIL a été soumise en date du 11 octobre.

### **Internet :**

Des problèmes récurrents de coupure/panne d'internet et téléphone est soulevé, par les habitants et par la mairie, l'information est remontée auprès des intervenants d'orange.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021 COMPTE RENDU**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste Mmes PEPIN Monique, LESCURE Céline, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.

Etaient absents excusés : M. MAX Pablo, Mme BOLLAERT Maryse (a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques)

## **DELIBERATIONS**

### **1. ACHAT MATERIEL DIVERS**

Monsieur le Maire fait part d'une part de la nécessité d'acheter un ordinateur portable neuf en remplacement de celui qu'il utilise actuellement qui est obsolète. Il fait part également de la lenteur de celui de la secrétaire de Mairie, qu'il a fait analyser et qui nécessite juste de changer le disque dur.

Il fait part également de l'achat d'un godet neuf pour le tracteur, et l'achat de 15 barrières de circulation.

## **2. RENCENSSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement initialement prévu en 2021 a été reporté en 2022 du fait de l'épidémie de coronavirus. Il aura lieu du 20 janvier et 19 février 2022. Il est donc nécessaire de créer l'emploi d'agent recenseur pour l'année 2022 sous la forme d'un CDD du 06 janvier 2022 au 21 février 2022.

L'agent recruté est Mme Bollaert Claire

## **3. PROJET – SUBVENTION DETR 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la circulaire en date du 24 septembre 2021 afférente à l'appel à projets 2022 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

A la suite de la mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom, Fibre de l'adduction en eau potable améliorée d'une part et suite à l'aménagement du centre bourg et de la sortie du bourg, Monsieur le Maire suggère le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2022 afin de poursuivre cette aménagement à l'entrée du bourg

Ce programme d'aménagement de la voirie, pour la voie départementale D106 (de l'entrée du bourg et ce sur 400 m jusqu'au N°9 de la route des vallées) fait apparaître une dépense hors taxe pour la commune : 67 277 € et de 51 885 € pour le département + 5133 € de frais de maîtrise d'œuvre HT soit un total de 124295 € HT.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'étude effectué par CIT dont le siège est à Aurillac (Cantal) et compte-tenu de l'importance de ces travaux, décide :

- d'adopter le programme des travaux de voirie communale,
- de déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2022

## **AFFAIRES DIVERSES**

**Travaux chemin** : le chemin de Lacombe a été remis en état tout comme le chemin de Roussy à la D106 vers Bazaygues et de Vezels à la D106 vers Bazaygues.

### **Gîte étape :**

Les travaux se poursuivent.

Une demande de subvention dans le cadre du CRTE au titre de la DSIL a été soumise en date du 11 octobre mais n'a pas été retenue

### **TERRITOIRE VELO :**

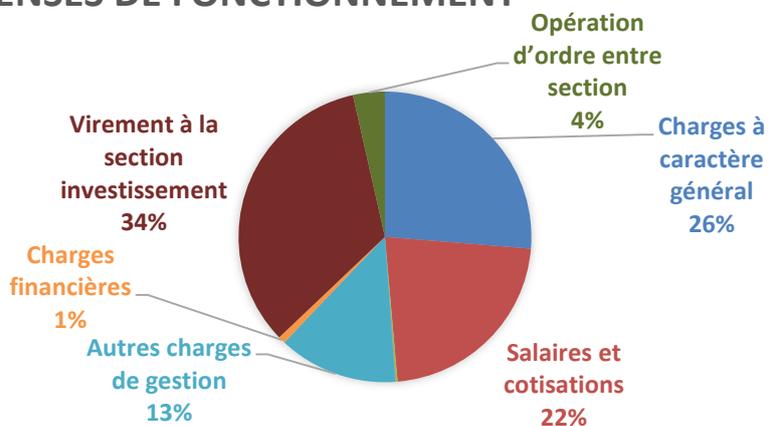
Le dossier pour la labélisation a été déposé.

# BUDGET 2021

## SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	60 042 €	Atténuation de charges	117 €
Salaires et cotisations	51 000 €	Subvention et dotation	57 903 €
Atténuation de produits	525 €	Impôts et taxes	113 883€
Charges exceptionnelles	50 €	Autres produit gestion courante	23 150 €
Autres charges de gestion	30 100 €	Produit services du domaine	950€
Charges financières	1 820 €	Excédent antérieur reporté	35 517.18€
Dépenses imprévues	3 141.18 €		
Virement à la section investissement	76 820 €		
Opération d'ordre entre section	8 022 €		
<b>TOTAL</b>	<b>231 520.18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231 520.18 €</b>

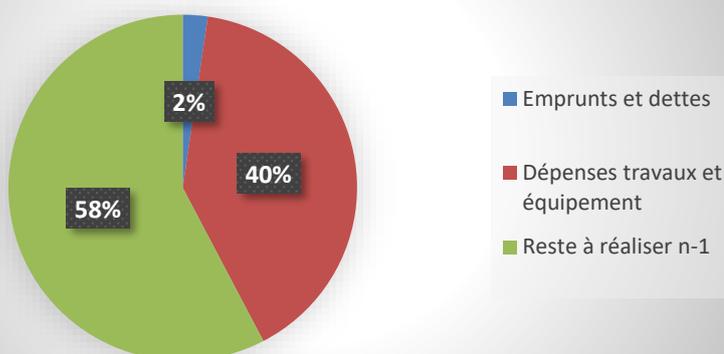
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	9 070€	Virement d'ordre équipement	82 000€
Dépenses travaux et équipement	157 648€	Subvention	
Reste à réaliser n-1	227 000€	Dotation et réserve	33 680.63€
		Virement section fonctionnement	76 820€
		Amortissement	8 022€
		Excédent reporté	102 319.37 €
		Reste à réaliser N-1	90 876.00
<b>TOTAL</b>	<b>393 718€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>393 718€</b>

### DEPENSES INVESTISSEMENT



# RECENSEMENT DE LA POPULATION

Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, notre commune fait l'objet d'un recensement de la population tous les cinq ans, le recensement devait avoir en janvier 2021 mais du fait de l'épidémie de Coronavirus il a été reporté à 2022 la prochaine enquête aura donc lieu du **20 janvier 2022 au 19 février 2022** ; Madame MONS a été désignée coordinateur et Claire BOLLAERT agent recenseur.

## LA CABA AU SERVICE DES HABITANTS

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune, en 2021.

### Eau

- 104 abonnés\*
- 12 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs et/ou de module radio pour la relève à distance)

### Assainissement

- 97 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)\*

*\*données à octobre 2021*

*Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.*

### Environnement

- 2 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à Roussy, et à Vezels
- 2 nouveaux participants, à octobre 2021, à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- Accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

*Une question sur le tri ? Consultez le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr) ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.*

### Transports

- Desserte par la ligne M, ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport (titre simple, carnet de 10 titres, pass mensuel ou annuel)
- Carte sans contact : mise en service pour tous les titres de transports en janvier, à valider à chaque montée à bord d'un véhicule
- Tarification solidaire : pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rapprochez-vous de votre Mairie
- 10 380 km parcourus en 2020 par le ramassage scolaire, pour 24 enfants bénéficiaires

*Retrouvez toutes les infos sur le site [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr) ou en boutique Stabus – 3 avenue Gambetta à Aurillac – 04 71 48 53 00.*

## Urbanisme & Habitat

- 1 autorisation d'urbanisme instruites par le service ADS (1 permis de construire) \*
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur [caba.fr](http://caba.fr)

*\*entre le 31/10/2020 et le 01/11/2021*

### *Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme*

A partir du 1er janvier 2022, la loi rend possible (mais non obligatoire) le dépôt d'une demande de permis de construire en ligne. La CABA va proposer à ses communes la mise en œuvre de ce nouveau service courant 2022. Les usagers pourront ainsi déposer leurs demandes par Internet, ou en Mairie comme actuellement.

Service Urbanisme : 3 places des Carmes, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - [serviceads@caba.fr](mailto:serviceads@caba.fr) - accueil du public sur rendez-vous. Documents d'urbanisme consultables sur [www.caba.fr](http://www.caba.fr).

## Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr).

## Contact CABA

Siège : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site Web : [www.caba.fr](http://www.caba.fr) - Page facebook : [www.facebook.com/caba.official](https://www.facebook.com/caba.official)

## Des mobilités pour tous

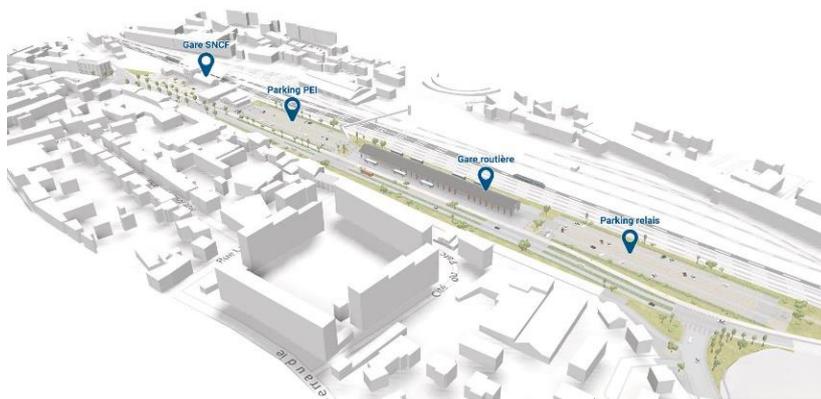
En 2022, le Pôle d'Echange Intermodal entrera en service ! Les travaux de finition seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, puis le PEI sera ouvert aux usagers. Afin de faciliter les déplacements et les échanges entre modes de transport, le PEI s'articule autour de 4 espaces : la gare SNCF, un parking gare, la gare routière autour de l'ancienne Halle et un parking-relais.

Ces espaces regrouperont de multiples services de mobilité : la navette centre-ville, les bus urbains et périurbains Trans'cab, les bus interurbains de la Région, les cars TER, les cars touristiques, des espaces de stationnement pour les voitures (158 places sur le parking gare et 198 places sur le parking-relais), des bornes de recharge pour les véhicules électriques, des boxes sécurisés pour le stationnement des vélos (32 places), des espaces d'attente, des sanitaires.

Pour les piétons et les cyclistes, une voie verte permettra de circuler en toute sécurité depuis le rond-point de Lescudilliers jusqu'à la gare SNCF. Elle entre ensuite en cohérence avec les itinéraires cyclables de la ville d'Aurillac.

Attention, une nouvelle voie de desserte est également créée pour l'accès des véhicules motorisés le long du PEI. Cette voirie à double sens constituera un nouvel axe d'entrée/sortie du centre-ville depuis le rond-point de Lescudilliers jusqu'à l'avenue Milhaud.





### Votre desserte en transports en commun

Depuis Vezels-Roussy, vous pouvez voyager sur la ligne M – Vezels-Roussy – Labrousse – Aurillac ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport. Elle propose 1 aller et 1 retour par jour en période scolaire. La commune compte 2 arrêts : Vezels-Roussy Eglise et Roussy Intersection.

*Vous souhaitez vous rendre à Aurillac ? Vous pouvez partir de Vézels à 6h55 et revenir d'Aurillac à 18h50 (pour connaître l'heure exacte de passage, contacter les services de Stabus, consulter le site internet, télécharger l'application Mybus ou consulter l'info indiquée sur l'arrêt).*

Plusieurs titres de transport sont disponibles : ticket dépannage en vente à bord du véhicule, titre simple, carnet de 10 titres, pass mensuel ou annuel en vente en boutique ou chez votre dépositaire. **Attention, le réseau passe à la carte sans contact en janvier, vous devrez valider votre titre à chaque montée à bord d'un véhicule.**

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la tarification solidaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie. Votre employeur peut prendre en charge 50 % de votre abonnement, pensez à vous renseigner ! Retrouvez toutes les infos sur le site [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr) ou en boutique Stabus – 3 avenue Gambetta à Aurillac – 04 71 48 53 00.

# CENTRE SOCIAL

## Coordonnées :

15 Avenue du Général Leclerc, 15130 Arpajon-sur-Cère  
04 71 64 55 33

## Permanences :

### ➤ MISSION LOCALE POUR LES JEUNES

Jeudi de 9H à 12H sur rendez-vous

### ➤ ASSISTANTES SOCIALES

Sur rendez-vous au 04.71.46.99.62

Mardi de 9H à 12H et de 14H à 17H

Jeudi de 14H à 17H

## Des activités pour tous :

- ✓ **Petite enfance** avec l'îlot câlin; un espace calme dédié aux tout-petits de 3 mois à 6 ans.
- ✓ **Relai Petite-Enfance** un lieu d'échange, de rencontre et d'écoute.
- ✓ **Enfance** : espace de jeux et de loisirs et d'aide à la scolarité pour les moins de 12 ans.
- ✓ **Club Ados**: espace d'accueil, de découverte et d'aide à la scolarité pour les jeunes de plus de 12 ans.
- ✓ **Familles / adultes** : manifestations, sorties à thème, ateliers hebdomadaires pour cultiver le vivre-ensemble et créer du lien.
- ✓ **La Ludothèque** un espace de jeux et de découverte pour tous.
- ✓ **Les Séniors** : gym douce, club séniors, danses collectives, informatique, papotage, mémoire...

**VEZELS ROUSSY**

### Les RDV du Relais Petite Enfance

Animations riches et variées pour les enfants. Si vous êtes assistante maternelle ou parents d'enfants en bas âge (de 0 à 3 ans), n'hésitez pas à participer à ces animations gratuites riches en partage, éveil, jeux, rencontres, échanges, conseils...

**Les mardis de 15h30 à 17h30**  
(19/10, 16/11, 14/12, 11/01, 08/02, 08/03, 05/04, 17/05, 14/06)

### Les RDV du Numérique

Sans RDV, avec ou sans équipement, pour les débutants, niveau intermédiaire ou expérimenté. Aide à l'utilisation de la tablette, de l'ordinateur, du smartphone. Aide aux démarches en ligne (pajemploi.fr, monenfant.fr, msa.fr, caf.fr, ameli.fr, banque, assuranceretraite.fr, ...)

**Les mardis de 15h30 à 17h30**  
(05/10, 19/10, 16/11, 30/11, 14/12, 11/01, 25/01, 08/02, 08/03, 22/03, 05/04, 03/05, 17/05, 31/05, 14/06, 28/05)

### Les petits goûters du Centre Social

Temps convivial autour d'un goûter. L'accueil/secrétariat se déplace dans votre commune, pour les habitants, parents, partenaires, inscriptions de vos enfants aux activités du centre (Mercredis, vacances scolaires, sorties familles, ...), aide à l'utilisation de l'Espace Familles, ...

**Les mardis de 15h30 à 17h30**  
(19/10, 16/11, 14/12, 11/01, 08/02, 08/03, 05/04, 17/05, 14/06)

# REALISATIONS 2021 et TRAVAUX ET PROJETS POUR 2022

## Réalisations 2021

### **SORTIE DU BOURG DE VEZELS (vers le cimetière)**

Le parking et le complexe de jeu ont commencé à être agrémentés d'arbres, de plantes,  
Des bancs, des tables ont été installés à proximité du city-stade et dans le village (Roussy et Vezels-Roussy)  
Un ensemble jeux pour enfants a été installé à proximité du city-stade (1 toboggan-balançoire, et 1 jeu ressort).

### **AMENAGEMENT D'UN GITE D'ETAPE**

La maison, se trouvant au milieu du nouveau complexe, sera restaurée en vue de son passage en gîte d'étape.  
Pour le moment, il a été effectué la démolition des cloisons existantes et le nouveau cloisonnage par l'employé communal.

### **VOIRIE**

Il a été réalisé le reprofilage et compactage du chemin avec création de coupe d'eau du chemin de Bazaygue.

Il a également été fait l'empierrement de l'entrée du chemin des ruchers à Lacombe.



### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

La reprise des enfouissements des réseaux secs a repris par le tour de la croix del lac à Roussy, et continuera par les 500 mètres manquants à l'entrée du village de Vezels.

La fibre a été installé à Roussy

## Travaux et projets pour 2022

### **VOIRIE**

Après plusieurs opérations d'aménagement du bourg de la commune (cœur de village + création d'une aire de jeu et d'un parking à la sortie du bourg) réalisés ces dernières années, la commune de Vezels-Roussy souhaite améliorer et sécuriser l'entrée du bourg en effectuant la bordure et la collecte des eaux pluviales avant de réaliser un tapis d'enrobés le long de la route départementale n°106.

Une étude de réfection de la voirie communale pour les : chemin de la Drulhe, Route de l'Aveyron et route du plan d'eau du Maurs a été effectué. Des travaux seront à prévoir.

## ENFOUISSEMENT MOYENNE TENSION

Dans les prochains mois enfouissement de la ligne moyenne tension sur la route du Plan d'Eau du Maurs

Route du Plan d'Eau du Maurs et route de l'Aveyron, certainement en deux phases. Il a été prévu de refaire une partie du revêtement de ces deux axes communaux en commençant par la route de l'Aveyron,

## TERRITOIRE VELO

Nous continuons notre démarche vers un tourisme vert en demandant l'appellation « Territoire Vélo » pour notre village avec l'aménagement de plusieurs chemins de randonnées et circuit routier pour Cyclotouristes

Le 15 mai 2022, l'ACVA (Club Vélo) organise le championnat départemental du Cantal de VTT sur notre territoire

# ETAT-CIVIL

## NAISSANCES (Enregistrées en mairie de Vezels-Roussy)

### **Marius, Louis BROUSSE**

Le 24 avril 2021 de Corentin BROUSSE et Adeline REYGADE

### **Léon CULAN**

Le 25 décembre 2021 de Maxime CULAN et Coralie DELFOUR

## MARIAGE

Le 3 Juillet 2021 : de **Jean-François PRADAL** et de **Martine COUDERC** demeurant 1380 route d'Esclauzet 15130 Vezels-Roussy

## DECES

Le 04 février 2021 de **Gérard, Raymond MARIE** 23 rue des Sources – Roussy 15130 Vezels-Roussy

Le 02 janvier 2022 de **Aimée CHAUSY née DELGOULET** – Route des Vallée - 15130 Vezels-Roussy

# TARIF COMMUNAUX

## Salle polyvalente :

- |   |  |         |
|---|--|---------|
| • | Associations communales                          | Gratuit |
| • | Particuliers résidents et propriétaires fonciers | 100 €   |
| • | Particuliers non-résidents                       | 200 €   |
| • | Restaurants La BERGERIE                          | 100 €   |

## Sonorisation :

- |   |   |         |
|---|---|---------|
| • | Associations communales                     | Gratuit |
| • | Restaurant et particuliers résidents ou non | 30 €    |

## Caution :

- |   |                         |       |
|---|-------------------------|-------|
| • | Salle avec sonorisation | 400 € |
| • | Salle                   | 300 € |

## Bascule communale :

- |   |                        |             |
|---|------------------------|-------------|
| • | Pour les résidents     | Gratuit     |
| • | Pour les non-résidents | 50 € par an |

## Concession au cimetière :

10 € le m2.

## HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 les horaires d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

JOURS	HORAIRES D'OUVERTURES
LUNDI	13H30 – 17H30
MARDI	13H30 – 17H30
VENDREDI	8H00 – 12H00

## LES ASSOCIATIONS

### ASSOCIATION EDELWEISS

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire l'association de Gymnastique EDELWEISS a repris l'activité sportive en septembre 2021 dans le respect des nombreux protocoles sanitaires sortis.

Suite à la crise du COVID, l'association a pris un nouvel axe sportif avec son coach Mme Valette-Fermery Sabine. L'association est portée sur le bien-être de soi avec des postures de pilates, yoga et de la respiration afin de travailler sur le stress du quotidien.

A ce jour il y a 17 adhérentes (multigénérationnelle) la cotisation annuelle est 80€ (environ 40 cours).

L'association propose pour ceux qui ne peuvent pas venir régulièrement des tarifs aux tickets

- 10 tickets : 60€
- 15 tickets : 75€
- 20 tickets : 80€

Les cours ont lieu le mardi soir de chaque semaine de 19h30 à 20h30 à la salle polyvalente de Labrousse.

Pour toute inscription n'hésitez pas à contacter Mme Roudy Martine (Présidente) au 06.87.38.99.01 ou Mme Chateau Yvette au 06.75.70.71.69.

Si cela vous intéresse n'hésitez pas à vous joindre parmi nous votre corps vous remerciera.

Le bureau et ses adhérentes



## SOCIETE DE CHASSE DE VEZELS-ROUSSY

Tout le bureau de l'ACCA de Vezels Roussy vous souhaite une bonne et heureuse année 2022, et vous communique quelques chiffres concernant les prélèvements effectués sur la période 2021/2022 qui d'ailleurs peut encore évoluer à ce jour pour certains gibiers :

- 4 Lièvres,
- 15 chevreuils
- 15 sangliers

Ainsi que d'autres petits gibiers pour lesquels nous n'avons pas de chiffre.

24 cartes ont été vendues.

Le Président  
Jean-Marc BALMISSE

## WALKING FOOTBALL VEZELS-LABROUSSE (Football en marchant, réservé aux plus de 50 ans)

Au cours de l'année 2021, l'Association a repris ses activités, toujours fixées chaque mardi, hors périodes scolaires.

Quatre éléments positifs d'encouragement :

- De nouveaux pratiquants, dont une féminine, sont venus étoffer l'effectif.
  - «Partenariat» avec l'Amicale des ex de l'Etoile Sportive Arpajonnaise qui a réservé plusieurs dates pour des rencontres avec nos foteux-marcheurs, et ceci dans leur gymnase, très appréciable en période hivernale.
  - Une rencontre, courant novembre, contre un club de la banlieue de Saint-Etienne (Loire), avec promesse d'un match retour.
  - La visite, au mois d'octobre, d'un membre du Comité Directeur du District du Cantal de Football accompagné du Conseiller Technique Départemental, pour la découverte de l'activité.
- Par suite, le «Foot en marchant» sera intégré dans le programme «Nouvelles Pratiques» du District, au cours de la saison 2022-2023.

La voie de l'Association est donc sur de bons rails mais toujours à la merci de nouvelles contraintes sanitaires.

Le bureau reste inchangé : Daniel HERAULT, président (04 71 49 44 31) ; Pierre SOULIER, secrétaire ; Céline LESCURE, trésorière.



## CUMA DU PRINTEMPS

La Cuma (coopérative d'utilisation de matériel agricole) compte 21 membres entre Vezels Roussy et Labrousse.

Le président actuel est Gilbert Chausy  
Secrétaire, Richard Demas  
Trésorier, Jean Baptiste Capredon

Les communes adhérentes à la CUMA peuvent accéder à la location de la mini-pelle.

## CULTURE ET PATRIMOINE

Bonjour,

Comme tous, le fonctionnement de notre association a été perturbé par les contraintes sanitaires.

Notre A G s'est tenue le 10 juillet, en présence de la plus grande partie des adhérents et de Jean-Luc Tourlan maire. Le nombre d'adhérents est en légère augmentation : 28 à ce jour. A l'issue de cette assemblée, le bureau se compose ainsi : Présidente : Céline Lamouroux, Vice-présidente : Rosette Gardes Trésorière : Marguerite Lamouroux, Trésorière adjointe : Thérèse Puybouffat, Bollaert Maryse, Secrétaire : Sylvie Vignes, Secrétaire adjointe : Nathalie Ferranderie.

La journée du patrimoine a eu lieu le 19 septembre : en complément des visites des églises et du four, nous avons orienté la journée sur le thème du bois avec expo, jouets, vielle à roue, démonstrations par plusieurs passionnés par le travail du bois. Une cinquantaine de visiteurs ont répondu présent, malgré un temps exécrable.

La 5ème édition de la rando des 3 moulins s'est déroulée le 17 octobre : une trentaine de marcheurs ont pu profiter de nos paysages et bénéficier des commentaires très enrichissants de Mr Joël Bec spécialiste de Natura 2000.

Hélas la soirée théâtre prévue en novembre n'a pas pu avoir lieu.

Notre agenda 2022 a été fixé comme suit :

- 10 janvier : galette et concert.
- 20 février : loto.
- Début avril : journée découverte des jeux en bois.
- 15 mai : thé dansant.
- Août : participation à Estivités et clochers (si le Conseil départemental renouvelle l'opération).
- 21 août : fête patronale.
- 18 septembre : journée du patrimoine.
- 16 octobre : rando des 3 moulins.
- 19 novembre : soirée soupe au fromage et spectacle.

En ce qui concerne le patrimoine : nous avons achevé le panneau explicatif du four de Roussy par la réalisation de sa toiture. Des bénévoles ont taillé la végétation qui cachait la croix en pierre de La Barraque à Roussy. Le projet de pupitre de lecture du paysage au Tronquet a été adopté en A G et le feu vert a été donné pour sa réalisation courant novembre.

Pour conclure : continuons à aider à conserver et faire connaître notre patrimoine local, même modeste, il mérite l'attention de tous.

Céline Lamouroux présidente.

## AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES LABROUSSE-VEZELS-ROUSSY (APE)

L'Amicale des Parents d'élèves est une association regroupant les parents d'élèves bénévoles qui souhaitent donner de leur temps pour le plaisir des enfants. L'école de Labrousse compte cette année 2021-2022, 43 élèves répartis en 3 classes :

Les Maternelles (TPS PS MS et GS) – 17 élèves, classe encadrée par Mme Duvert (directrice et maîtresse des maternelles), actuellement en congé maternité et remplacé par Mr Theil durant son absence.

Les CP-Ce1 - 11 élèves, classe encadrée par Mme Billoux

Les Ce2-Cm1-Cm2 - 15 élèves classe encadrée par Mme Delfour

L'Amicale a pour objectif d'organiser des manifestations afin de récolter des fonds. Ainsi les bénéfices réalisés permettent de procéder à l'achat de divers jeux (ballons, jeux de société, frisbee...) et à financer l'ensemble des sorties scolaires.

Le soutien de l'Amicale permet à ce jour d'assurer la gratuité de nombreuses sorties dont bénéficient les enfants.

L'Amicale organise de nombreux événements tout au long de l'année : La vente de chocolats, le quine, la kermesse...

### Retour sur 2021 :

Nous n'avons pas pu faire de manifestations en raison de la crise sanitaire mais nous avons tout de même pu financer l'achat de jeux pour la cour de récréation, des sorties pédagogiques (cinéma, plantelière...), sortie de fin d'année au Jardin des bêtes en Aveyron, les cadeaux de Noël et le goûter (1 livre par enfant, des jeux collectifs pour la classe, et 4 nouveaux véhicules pour la cour (1 Ben Hur, 1 trottinette, 1 vélo et 1 draisienne). Les différentes sorties et cadeaux ont pu se faire grâce aux différentes ventes proposées mais surtout aux subventions généreusement accordées par les Communes de LABROUSSE et VEZELS-ROUSSY, que nous tenons particulièrement à remercier et au Département du Cantal.

### **BUREAU pour l'année 2021-2022**

Co-Présidente : Claire BIDAULT et Sandrine MONS

Secrétaire : Stéphanie ESCARPIT

Secrétaire Adjointe : Aline CARRIER

Trésorière : Dorothée COSSARD



Le bureau

## COMITE DES FETES

Une belle année se termine pour le Comité des Fêtes. Malgré la crise sanitaire nous avons été heureux de pouvoir réaliser quelques événements dans la commune.

Voici en résumé les festivités de 2021.

### La fête du Pain du mois de Juin

Nous avons servi plus de 73 repas, merci à tous pour votre présence.



### Les Pétanques de l'été

Nous avons été ravis de vous accueillir les vendredi soir pour ce moment convivial au city stade. Votre présence nombreuse chaque soir était un plaisir. Nous comptons sur vous l'année prochaine.



### La randonnée du Cantal Tour Pédestre

Malheureusement le temps n'était pas de notre côté mais les randonneurs semblent s'être plu



### Halloween

Une salle remplie d'enfants et de parents déguisés, des ateliers citrouilles, dessins, une chasse aux bonbons dans le village ainsi qu'une soirée concert Food-Truck complète avec plus de 120 repas servis



L'équipe du comité des Fêtes vous remercie



### Au programme pour 2022

Un tarot, le Carnaval, une fête pour Pâques, la Fête du Pain, les Pétanques de l'été, la Fête du village, Halloween et Noël.

L'assemblée Générale a eu lieu le 13 janvier 2022.

Nous vous attendons nombreux à nos côtés.

A bientôt  
L'équipe du Comité